BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 3260

92 – HAUTS-DE-SEINE

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE NANTERRE

Ventes et cessions

501 575 351 RCS Nanterre.
ASSURIMO PARIS.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 831094.00 EUR.
Adresse : 18-19, Place des Reflets, Tour Aurore92400 Courbevoie.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION ASSURIMO Société par actions simplifiée à associé unique Au capital de : 160 000,00 EUR Siège social 148 Avenue Jean Jaurès Immeuble le Link 69007 Lyon 7e Arrondissement N° RCS 383 523 628 RCS Lyon, est société absorbante ASSURIMO PARIS Société par actions simplifiée Au capital de : 831 094,00 EUR Siège social 18-19 Place des Reflets Tour Aurore 92400 Courbevoie N° RCS 501 575 351 RCS Nanterre, est société absorbée L'évaluation de l'actif et du passif de la société absorbée dont la transmission à la société absorbante est prévue : Actif : 52.989.195,87 euros Passif : 37.788.402,32 euros Soit un actif net apporté de : 15.200.793,55 euros Le rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante : Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3, II du Code de commerce, la société ASSURIMO détenant la totalité des actions composant le capital de la société ASSURIMO PARIS, elle renoncera, si la fusion se réalise, à exercer ses droits en sa qualité d'associé de la société absorbée. En conséquence, il ne sera procédé à aucun échange d'actions de la Société Absorbée contre des actions de la Société Absorbante. Il n'y aura donc pas lieu à émission d'actions nouvelles, à augmentation du capital social de la Société Absorbante ni à détermination d'un rapport d'échange. Le montant prévu de la prime de fusion : Néant (absence d'échange de titres). La différence entre l'actif net apporté, soit 15.200.793,55 euros, et la valeur comptable des titres de la société absorbée détenus par la société absorbante, soit 831.107,17 euros, constituera un boni de fusion de 14.369.686,38 euros. Date du projet : 26/10/2026 Date et lieu de dépôt : LE 28/10/2026 lieu de dépôt : Greffe du Tribunal des Activités Economiques de Lyon au nom de la société ASSURIMO lieu de dépôt : Greffe du Tribunal des Activités Economiques de Nanterre au nom de la société ASSURIMO PARIS.